

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 81 (1954)
Heft: 4

Artikel: Avec les "Amis du patois" au Comptoir : [suite]
Autor: R.Ms.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Avec les « Amis du patois » au Comptoir

III

Dans la seconde partie de sa remarquable conférence, qu'à notre grand regret le conférencier dut écourter faute de temps, M. Pierre Chessex retraça dans ses plus grandes lignes, l'évolution de notre langue à travers les âges.

Ce sont tout d'abord les « Ligures » qui la parlent. Ces chasseurs nomades venus d'Orient se mettent à cultiver notre sol. On leur doit d'avoir baptisé monts et rivières de chez nous : Glâne, Jogne, Léman, Jura, Jorat, Joux. De caverne (Cala) est dérivé notre mot chalet. Ce sont là les premières bases de nos patois.

Viennent ensuite les Celtes et les Gaulois (VI^e siècle av. J.-C.). Ils nous laissent peu de mots, sinon quelques noms de lieux : Lausanne, Yverdon, Nyon, St-Maurice-d'Agaune. « Modzon » est gaulois.

Au II^e siècle av. J.-C., voici les Helvètes. C'est le mérite de Jules César d'avoir compris que ces Helvètes occupant les entours d'Avenches pourraient constituer un « Etat-Tampon » utile à l'Empire romain et, plus tard, à la défense de l'Europe (Traité de Vienne).

L'occupation romaine — des soldats et des marchands — va alors imposer le latin populaire dont nos patois sont pétris.

Si, au III^e siècle après J.-C. l'influence

germanique se fait sentir avec les Burgondes et les Alamans, elle restera circonscrite. C'est au VI^e siècle, avec l'arrivée des Francs, que nos idiomes vont se trouver coupés de l'influence française. Le mot Echallens date de cette époque.

Toutefois, si la langue d'oïl triompha dans l'Île de France par un pur hasard et deviendra le français officiel, c'est à la langue d'oc, au provençal, que nos patois vaudois s'apparentent en s'en rapprochant.

L'époque féodale qui voit notre pays morcellé, compartimenté en 106 petits Etats groupés autour de leur seigneur, verra également nos parlers se fragmenter. Nos patois se divisent en autant de langages locaux, chacun ayant, au reste, leurs tournures propres, terriennes, leur saveur.

Mais ces diversités linguistiques seront précisément une cause de faiblesse. C'est alors que le français de l'Île de France officiellement reconnu nous sera imposé.

M. P. Chessex, dont nous n'avons pu donner ici qu'un pâle reflet de sa conférence, s'attache encore à montrer, que seuls nos patois d'origine latine, peuvent expliquer et nos noms de lieux, de rue et de famille, voire d'outils.

D'aucuns méprisent nos patois. Ce ne peuvent être que des gens incultes. Ils sont, au contraire, infiniment précieux à la connaissance du français et des langues indo-européennes.

Nous devons tout faire, conclut l'orateur, pour apprendre à mieux connaître nos patois. Sans eux, géographiquement et historiquement, notre Suisse romande reste une inconnue. Et il félicite tous ceux qui les aiment, les protègent, les parlent encore et travaillent ainsi à maintenir notre plus noble patrimoine.

Il est applaudi chaleureusement et félicité par M. Decollogny.

On entend encore Mlle Edith Fontannaz chanter la *Tsanson dè bounan*, et M. Paul Golay-Favre, Pierre d'Amont, l'*Accordâiron* de Louis Favrat. Puis, le colonel Lavanchy, dans une de ses improvisations qui témoignent avec quelle sûreté il manie notre vieux langage vaudois, nous parla des *Doratâ dâi z'autro yâdzo* qu'il a fort bien connu, ayant passé sa jeunesse à Forel. M. Albert Chessex récita *La famille* de Marc à Louis, un de ces poèmes qui prouvent que le patois vaudois peut s'élever bien au-dessus de la « gandoise » et être, lui aussi, à l'honneur.

M. Lucien Fontannaz, lui, est un malicieux, et ses inédits font toujours plaisir, le *Vegnoubio de Mon Repou*, que nous avons publié, est de sa meilleure veine. Enfin, M. Wulliamoz, député de Bercher, dit, avec beaucoup de conviction et l'élévation de pensée, *Danié et sa concheince* de Louis Favrat, mettant ainsi le point final à la très intéressante assemblée des « Amis du patois » au Comptoir. R. Ms.

Po bairè grafis

Lai yavai per tsino on vilhio tsélibataire que tsertsive totè lè occagions à bère on vère san pâi. Dè tansintint, ye veniai vè mon père-grand por lè demanda on veratzon dè premiau domachin que lavai mau a lestoma. Mon père-grand le lai baïve dè grand tieu. Si vilhio sappelave Djan au Tonneliè et étai on bocon de bounna, kemet on desai. Lavai chovin mau a lestoma si pourro diablo. On dzo, ye verivè per tsino, et mon père-grand lai demandè :

— Quâ to, ti tot mafi, lai ya-te autè que va pa ?

Lou Djan lè répond :

— Mé simtiè que mè vin mau, arai tou on veratzon à mè bayi.

Mon père-grand a du lai vesa on veratzon por lai prevani lou mau destomac !

A.-Ls Crisinel.

A L'ASSOCIATION VAUDOISE DES AMIS DU PATOIS

Le comité de cette association a tenu une séance le samedi 23 novembre, sous la présidence de M. Ad. Decollogny.

Les prochaines réunion et assemblée

Au nombre des décisions prises, relevons le projet d'une réunion

*le dimanche 31 janvier
à Puidoux-Gare*

La salle est encore à désigner.

Quant à l'assemblée générale statutaire, elle aura lieu

le dimanche 16 mai, à Cully

Une commission du « Chansonnier »

Au cours de cette même séance, le comité a nommé une « commission » chargée d'examiner les conditions dans lesquelles un « Chansonnier » en patois pourrait être édité.

Au surplus, considérant les vœux émis à l'assemblée du Comptoir, il a décidé de dispenser de la finance d'entrée les membres d'un groupement local, régulièrement constitué, la cotisation annuelle devant être payée par l'ensemble de cette section.

Le comité espère qu'ainsi l'effectif de l'Association cantonale pourra s'augmenter de façon appréciable.